

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1702

3 septembre 2009

SOMMAIRE

Accor Hôtels Luxembourg SA	81661	E.V.B. S.A.	81657
Aerium S.A.	81653	G4S Security Services S.A.	81650
Aion S.A.	81650	Green Way Arbitrage	81658
Alternative Travail Temporaire	81691	Guizet Immobilière S.A.	81659
Optical Europe S.A.	81658	Husky Injection Molding Systems	81660
Ascania I Beta S.à r.l.	81664	Imex Design S.A.	81684
Asia Property Fund	81651	J.M.P. International S.A.	81696
Assistance et Développement S.à r.l.	81653	Koch Chemical Technology International S.à r.l.	81696
Atlantide S.A.	81662	Kolynos S.A.	81663
Atra Investments S.A.	81654	LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LU- XEMBOURG S.A.	81692
Autonomy Capital Two	81664	Mamaia S.A.	81652
Azzurra Nettoyage s.à r.l.	81655	Mazars	81656
Banque Degroof Luxembourg S.A.	81662	Mitco Germany Holdings S.à r.l.	81652
Barletta S.A.	81659	Morgan Stanley Derivative Products (Lu- xembourg) S.à r.l.	81664
Bertes S.A.	81655	Nederlandse Protestantse Gemeenschap Te Luxemburg	81693
Bidibul Immobilier S.à r.l.	81688	Nice Day S.A.	81692
BI-Invest S. à r.l.	81669	Nicomar International S.A.	81661
BoI European Holdings S.à r.l.	81671	OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A. ...	81656
Carbone S.à r.l.	81665	OSS CCS I S.à r.l.	81660
CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Ensei- gnement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes	81696	P3M Prestige S.A.	81695
Change Management Consulting - MCG Sàrl	81694	P.A.L. Management Services	81654
Chelsea Harbour Sàrl	81662	Quinlan Private Pembroke Client Holdings S.à r.l.	81652
Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A.	81663	Ravenelle Holding S.A.	81660
Chriliya S.C.I.	81687	Rockdale S.A.	81651
Colivry (Lux), Sàrl	81653	Sebia Capital	81680
Crazy-Forc S.à r.l.	81683	Socprop S.à r.l.	81651
Dasos	81659	SSCP Style Holding S.C.A.	81650
Dogus Luxembourg S.à r.l.	81663	Sydney & Lyon Lux 3 S.à r.l.	81658
Electrotrade S.à r.l.	81656	Valeco	81657
Endurance Advisory Company S.A.	81654	Vincent Vega S.A.	81692
European Financial and Partners S.A. So- parfi	81696	Wisley S.A.	81661
euroscript Delt Luxembourg S.A.	81655	Worthington Cylinders GmbH	81680
E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A.	81657		

SSCP Style Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 141.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.023.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 23 février 2009

A) L'adresse professionnelle de membre du conseil de surveillance Mark Wanless est changée à 11-15 Seaton Place, St. Helier, JE4 OQH Jersey, Iles Normandes.

Pour SSCP Style Holding S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104729/14.

(090125714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Aion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.831.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2009

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

AION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104739/17.

(090125560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

G4S Security Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 9.546.

—
Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de G4S SECURITY SERVICES S.A. (la "Société") qui s'est tenue en date du 10 décembre 2008 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Hans Duijst, administrateur et président du conseil d'administration, domicilié à NL-1231KM Loosdrecht, 47, Nieuw Loosdrechtsedijk (Pays-Bas), est actée avec effet au 31 décembre 2008;
- en remplacement, Monsieur David Lidbetter, domicilié à Lowena, Green Close, Feock, Truro, TR3 6SF (Royaume-Uni) est nommé par cooptation administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur David Lidbetter;
- Monsieur Jean-Claude Juchem;
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Robert Wiot.

Luxembourg le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104788/23.

(090126041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Socprop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.623.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des gérants:

Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née le 20 juin 1971 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SOCPROP S.à r.l.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009104791/17.

(090126024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Rockdale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.898.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

Monsieur Gérard Henri MATHEIS, administrateur de sociétés, né le 04 décembre 1962 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Monsieur Cornélius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ROCKDALE S.A.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009104793/17.

(090126021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.777.

—
Extrait des résolutions des actionnaires de Asia Property Fund adoptées le 15 Octobre 2008.

Les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Kenneth Hay, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société à compter du 15 octobre 2008 pour une durée de un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de Asia Property Fund qui doit se tenir en 2009.

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur de la Société pour une durée de un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de Asia Property Fund qui doit se tenir en 2009.

Changement d'adresse d'un administrateur de Asia Property Fund

Madame Stéphanie Duval, administrateur de Asia Property Fund, a changé d'adresse et demeure à présent au 41 avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009104783/20.

(090126053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Mitco Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.297.

—
CLOURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 juillet 2009, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

1. L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Mitco Germany Holdings S. à r.l. a définitivement cessé d'exister.

2. L'Assemblée décide que tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 127, rue de Mühlenbach à L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mitco Germany Holdings S.à.r.l.

Signatures

Le liquidateur

Référence de publication: 2009104620/18.

(090125932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Mamaia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.131.

Suite au transfert du siège social de la société MAMAIA S.A. en date du 21 juillet 2009 au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société MAMAIA S.A., par lettre recommandée lui adressée le 22 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Marc Koeune / Michaël Zianveni

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009104601/14.

(090125627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Quinlan Private Pembroke Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.879.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ Le siège correct de la société est le suivant: 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

4/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104449/22.

(090124883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Assistance et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg B 55.495.

—
RECTIFICATIF

Transfert du siège social

Suite à une erreur survenue lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2009, l'associé unique décide de rectifier l'adresse du siège social, avec effet rétroactif au 14 juillet 2009, à l'adresse suivante:

L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28/07/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009104598/17.

(090125601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Aerium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 131.705.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 10 juillet 2009, LAC/2009/27593 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 2009, acte n° 318, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société "AERIUM S.A.", qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Délivré à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009104605/17.

(090125683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Colivry (Lux), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.515.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 6 juillet 2009, enregistré à Luxembourg A.C, le 9 juillet 2009, LAC/2009/27143, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de Colony Luxembourg SARL, liquidateur de la société, 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009104599/20.

(090125676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Endurance Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 133.455.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social en date du 21 juillet 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise suivant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2012:

- Ernst & Young S.A., société ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 juillet 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009104813/16.

(090125908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 145.164.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 7 août 2009 que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 7 août 2009, et ce pour une durée indéterminée:

- Mrs. Nathalie Claes, née le 29 août 1982 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009104815/16.

(090125899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Atra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 94.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A. L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008

Extrait sincère et conforme
ATRA INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009104745/22.

(090125514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Azzurra Nettoyage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 30, rue François Lascombes.
R.C.S. Luxembourg B 143.109.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 juillet 2009

Première et unique résolution.

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Xavier Bariviera, né le 26 avril 1960 à Luxembourg, comme gérant technique et

l'assemblée décide de nommer Monsieur Rizzi Domenico, né le 22 juin 1961 à Monopoli (I) comme nouveau gérant unique.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104818/16.

(090125884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

euroscript Delt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.286.

Extract from the minutes of the ordinary general meeting of shareholders of April 20th, 2009

The company MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg is appointed as auditor for the financial year 2009.

Deutsche Übersetzung.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 20. April 2009

Zum Rechnungskommissar für das Geschäftsjahr 2009 wird die Firma MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009104853/16.

(090125760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Bertes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sarl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

BERTES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104746/22.

(090125509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Electrotrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 135.589.

—
Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 juillet 2009 au siège social de la société

- Par vote spécial, l'Assemblée accepte la démission des deux gérants de catégorie "B", M. Bertrand MICHAUD et M. Vincent CORMEAU et du gérant de catégorie "A", M. Bruno ABBATE, avec effet immédiat.

- Par vote spécial, l'Assemblée accepte la démission du commissaire, la société I.C. DOM-COM S.à r.l., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2009104797/19.

(090126003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Mazars, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—
Extrait de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 décembre 2008

4^{ème} résolution.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission du mandat de réviseur d'entreprises de la Compagnie Européenne de Révision à Bridel.

L'Assemblée donne mandat au Conseil d'Administration de choisir un nouveau réviseur d'entreprises dont le mandat sera entériné par l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31/08/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009104870/16.

(090125742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 3 mars 2008

L'assemblée a décidé de démettre Grant Thornton Révision et Conseils S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 3 mars 2008.

L'assemblée a décidé de nommer HRT Révision S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238 en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société à compter du 3 mars 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009104905/19.

(090125798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Valeco, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 111.083.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 03 juillet 2009.

Les actionnaires prennent note du nouveau commissaire, PKF Abax Audit, R.C.S. B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, en remplacement de la société PKF Abax Audit, R.C.S. B27761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009104929/16.

(090126046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.500.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.389.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 juillet 2009 à 15.00 heures au siège social de la société

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 juillet 2009 que:

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric VANDERKERKEN, Massimo LONGONI et Xavier LIKIN ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY.

Ces mandats ont été renouvelés pour une durée limitée et prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104931/19.

(090125475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

E.V.B. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.675.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 juillet 2009 à 16.00 heures au siège social de la société

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 juillet 2009 que:

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric VANDERKERKEN, Massimo LONGONI et Xavier LIKIN ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY.

Ces mandats ont été renouvelés pour une durée limitée et prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104934/19.

(090125446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 48.008.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 juin 2009

En date du 17 juin 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Marc Romano, 9 quai du Président Paul Doumer, F - 92920 Paris La Défense Cedex, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2009.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009104909/16.

(090126206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Aptical Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 83.934.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 30 juillet 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD., 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104901/14.

(090125685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Sydney & Lyon Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.536.

Extract of the resolutions taken by the sole Shareholder on July 30th, 2009

- The registered office of the company is transferred to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- The professional address of the B Managers is modified as follows:
 - * Mr Serge KRANCENBLUM, MBA, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mrs Antonella GRAZIANO, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique le 30 juillet 2009

- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- L'adresse professionnelle des Gérants de catégorie B est modifiée comme suit:
 - * M. Serge KRANCENBLUM, MBA, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mme Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour SYDNEY & LYON LUX 3 S.à r.l.

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009104505/24.

(090125321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Barletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.941.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juin 2008 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Mesdames Dolly Daoule, Myrna Faycal et Monsieur Jean Boghossian.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104926/17.

(090126061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Guizet Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.153.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 juin 2008, que l'assemblée des actionnaires décide de révoquer Monsieur Richard Gauthrot de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} décembre 2007.

L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer Madame Audrey Balland, Comptable, née à Tours (France), le 1^{er} avril 1978, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nic Simmer, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué avec effet au 1^{er} décembre 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104928/20.

(090126058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Dasos, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.244.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 8 juin 2009

En date du 8 juin 2009 le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 8 juin 2009, la démission de Madame Marleen Watté-Bollen en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 8 juin 2009, Monsieur Godfrey Abel, 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010 en remplacement de Madame Marleen Watté-Bollen, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009104912/17.

(090126190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 30 juillet 2009 que:

- le mandat de Ernst & Young S.A., établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771, comme réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2010.

- le mandat des administrateurs Messieurs Michael McKendry, Volker Neuber et Guy Weicherding a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104949/18.

(090125310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

OSS CCS I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.141.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 22 juillet 2009 de la société OSS CCS I S.à r.l. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 18 mai 2009:

Monsieur Andrew J. Goffe, né le 19 mai 1968 en Floride, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 568 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSS CCS I S.à r.l.

M.C.J Weijermans / Signature

Gérant B / -

Référence de publication: 2009104960/17.

(090125324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Ravenelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.987.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 16 février 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105035/19.

(090126171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Nicomar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.094.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105037/19.

(090126117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 08 juillet 2009 à 10:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Matthijs BOGERS, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour WISLEY S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009105021/17.

(090125673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration, en date 22 juin 2009, que:

1. Les administrateurs prennent acte de la démission Monsieur Christophe Guillemot de son poste d'administrateur;
2. Subséquemment, le conseil décide de coopter Madame Nadia Debreuil, née le 22 juin 1964 à Juvisy-sur-Orge, France, avec adresse au 8, avenue du Lycée Français, B-1180 Uccle, en tant que nouvel administrateur.

Madame Debreuil terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009105010/18.

(090125415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Atlantide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.326.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Anthony BONNEVILLE, administrateur de sociétés, demeurant 264, rue des Montagnes à F-62131 Vaudricourt, de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105040/19.

(090126100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Chelsea Harbour Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.405.

—
Maître Samia RABIA, avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse;
Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse;

Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse;

ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la société CHELSEA HARBOUR S.A.R.L.

inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro

B 114405 avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105022/17.

(090125646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 4 décembre 2008

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration de Banque Degroof Luxembourg S.A. tenu au siège social le 4 décembre 2008, que:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de l'assemblée générale, le Conseil d'administration, décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Le 4 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Geert DE BRUYNE

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009105081/18.

(090126056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Kolynos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 55.452.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 août 2009

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs: Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A.. ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105042/19.

(090126088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 133.421.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2009.

- Est rayé administrateur de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 31 juillet 2009.

- Est nommé administrateur M. Marco Hirth, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 31 juillet 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009105045/17.

(090126013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Dogus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.416.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juillet 2009

1. Monsieur Michel JENTGES a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 05 AOUT 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOGUS LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105090/18.

(090125939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Ascania I Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.671.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant B de la Société suivant:

- Richard Douglas JOHNSON

dont l'adresse est désormais la suivante:

- En Roussillon 3, 1180 Tartegnin, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCANIA I BETA S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2009105099/18.

(090125454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 116.598.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 31 juillet 2009 a renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Riccardo MORALDI, gérant, laurea in Economia aziendale, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Mr Michèle CANEPA, gérant, laurea in giurisprudenza, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour AUTONOMY CAPITAL TWO

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009105098/17.

(090125438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.102.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.764.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 21 juillet 2009

En date du 21 juillet 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer

- DELOITTE S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105106/19.

(090125858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Carbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.211.

—
In the year two thousand and nine, on the second day of April,

Before us Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

kgb Capital Management Inc, a corporation, duly incorporated under the law of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware and registered with the Trade Register of the State of Delaware under number 3331181, duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 26, 2009.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, kgb Capital Management Inc, is the sole partner of Carbone SARL (the "Company"), having its registered office at 67 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on the 15th of February 2005, published in the Mémorial C, number 599 of June 21, 2005, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 106 211, last modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 13 April 2006, published in the Memorial C number 1614 of 25th August 2006.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Articles of Association of the Company in order to modify the last paragraph of Article 12 in order to state the quorum necessary to validly held meetings of the Board of Managers;

2. Amendment of the Articles of Association of the Company in order to insert in Article 12 two paragraphs in order to state that board of managers can validly take decisions through circular resolution or through conference calls initiated from Luxembourg. The two additional paragraphs will read as follows:

"Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg."

3. Amend Article 17 of the Articles of Association of the Company in order to include a third paragraph in order to authorize the Board of Managers to proceed to interim dividend distributions. Such paragraph will read as follows:

"The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist."

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to modify the last paragraph of Article 12 in order to state the quorum necessary to validly held meetings of the Board of Managers. This paragraph will read as follows:

"In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are quorate if a majority of the members are present at the meeting and the resolutions of the board of managers shall be validly adopted by the majority of the managers present or represented."

Second resolution

The sole partner resolves to amend Article 12 of the Articles of Association of the Company in order to insert two additional paragraphs stating that board of managers can validly take decisions through circular resolution or through conference calls initiated from Luxembourg.

As a result of the two above resolutions, Article 12 will now read as follows:

"Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are quorate if a majority of the members are present at the meeting and the resolutions of the board of managers shall be validly adopted by the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg."

Third resolution

The sole partner resolves to insert a third paragraph in article 17 of the Articles of Association of the Company in order to allow interim dividend distributions. Article 17 will now be as follows:

"Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholders) commensurate to his/their share holding in the Company.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist"

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in

English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Kgb Capital Management Inc, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilimington, Delaware, et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3331181 représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Kgb Capital Management Inc, est l'associé unique de Carbone SARL («la Société»), ayant son siège au 67 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 599 du 21 juin 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 106 211, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C 1614 du 25 août 2006.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des Statuts de la Société pour modifier le dernier paragraphe de l'Article 12 pour préciser le quorum nécessaire pour valablement tenir une réunion du Conseil de gérance;

2. Modification des Statuts de la Société pour ajouter deux paragraphes à l'Article 12 pour préciser que le Conseil de gérance peut valablement prendre des décisions par voie de résolutions circulaires ou par voie de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg. Les deux paragraphes en question auront la teneur suivante:

"Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéoconférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéoconférence est initiée à partir du Luxembourg."

3. Modification de l'Article 17 des Statuts de la Société pour y inclure un troisième paragraphe autorisant les gérants à procéder à des distributions intérimaires de dividendes. Ce paragraphe aura la teneur suivante:

«Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.»

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'Article 12 des Statuts pour préciser le quorum nécessaire pour valablement tenir une réunion du Conseil de gérance. Ce paragraphe aura la teneur suivante:

«En cas de pluralité de gérants, un quorum suffisant sera présent aux réunions du Conseil de gérance si une majorité des membres est présente ou représentée et les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 12 des Statuts de la Société pour ajouter deux paragraphes stipulant que le Conseil de gérance peut valablement prendre des décisions par voie de résolutions circulaires ou par voie de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Article 12 aura la teneur suivante:

«Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, un quorum suffisant sera présent aux réunions du Conseil de gérance si une majorité des membres est présente ou représentée et les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéoconférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéoconférence est initiée à partir du Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'ajouter un troisième paragraphe à l'Article 17 des Statuts de la Société autorisant les gérants à procéder à des distributions intérimaires de dividendes. L'article 17 sera désormais comme suit:

«Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne représentant le comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009 LAC/2009/1365, Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009103741/226.

(090125146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

BI-Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.122.

In the year two thousand and nine, on the second day of April.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The société anonyme BI-Invest Holdings, a company incorporated under the laws of Jersey, then migrated to Luxembourg on October 16, 2008, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.921, here represented by Virginie Boussard, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on April 2, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I.- BI-Invest Holdings is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire corporate capital of BI-Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.122 and incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer residing in Luxembourg enacted on December 3, 2008 and published in the Memorial C number 27 of February 9, 2009 (the Company).

II.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-), in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) to three hundred sixty-two thousand and five hundred euro (EUR 362,500.-), by the issue of three hundred and fifty thousand (350,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
2. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified in item 1;
3. Subsequent amendment of Article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase; and
4. Miscellaneous.

III.- The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-), in order to bring the corporate share capital from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) to three hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 362,500.-), by the issue of three hundred and fifty thousand (350,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented by Virginie Boussard, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on April 2, 2009, declares to subscribe the three hundred and fifty thousand (350,000) newly issued shares and to pay up these shares by contribution in cash amounting to three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 first paragraph of the articles of association of the Company to read as follows:

"Art. 5.1. The share capital is set at three hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 362,500.-), represented by three hundred and sixty-two thousand five hundred (362,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), that the conditions of Article 26 of this Law have been observed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme BI-Invest Holdings, constituée sous les lois de Jersey, puis qui a migré à Luxembourg le 16 octobre 2008, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.921, ici représentée par Virginie Boussard, Avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 2 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. BI-Invest Holdings est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et représente l'intégralité du capital social de BI-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.122 et constituée par acte du notaire Martine Schaeffer de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2008 publié au Mémorial C numéro 277 du 9 février 2009, (la Société).

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 362 500.-) par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social de la Société tel que spécifié au point 1;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus mentionnée; et

4. Divers.

III.- Sur quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 362.500.-), par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes revêtues des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, ici représenté par Virginie Boussard, Avocat résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 2 avril 2009, déclare souscrire les

trois cent cinquante mille (350.000) nouvelles parts sociales et de payer ces parts sociales entièrement par un apport en numéraire de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-).

Toutes les parts sociales ont été dûment payées en espèces, de sorte que le montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée par la délivrance d'un certificat de blocage au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 362.500,-), représenté par trois cent soixante-deux mille cinq cents (362.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), que les conditions requises par l'Article 26 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Virginie Boussard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009, LAC/2009/ 13650, Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN

Référence de publication: 2009103742/129.

(090125151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Bol European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 107.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Saint Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.935.

In the year two thousand and nine, fourth day of June, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, a chartered corporation incorporated in Ireland with limited liability (registered number C-1) having its head office at Head Office, Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland, being the sole shareholder (the Shareholder) of Bol European Holdings S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 20 May 2009 pursuant to a deed (which has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, hereby represented by Mrs Giovanna CARLES, private employee, with its professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), divided into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

II. That the agenda is the following:

(1) waiver of the convening notices;

(2) reduction of the par value of the shares in the Company from their current par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share to EUR 100.- (one hundred euro) per share and corresponding increase of the number of shares of the Company from 100 (one hundred) shares to 125 (one hundred and twenty-five) shares in order to maintain the share capital of the Company at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro);

(3) conversion of the currency of the share capital of the Company from euro to pounds Sterling on the basis of the exchange rate of 3 June 2009, which is GBP 0.86 (eighty-six pence) for EUR 1.- (one euro) so that the share capital of the Company of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) should now be of GBP 10,750.- (ten thousand seven hundred fifty pounds Sterling);

(4) increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 96,750.- (ninety-six thousand seven hundred and fifty pounds Sterling) in order to bring it from its present amount of GBP 10,750.- (ten thousand seven hundred and fifty pounds Sterling) to GBP 107,500.- (one hundred and seven thousand five hundred pounds Sterling) by way of issuance of 1,125 (one thousand one hundred and twenty-five) new shares, together with an aggregate share premium of GBP 445,823,250.- (four hundred and forty-five million eight hundred and twenty-three thousand two hundred and fifty pounds Sterling);

(5) subscription to, and payment of, the share capital increase specified under item (4) above by the Shareholder, by way of a contribution in cash;

(6) (i) creation of ten separate classes of shares in the Company in the form of and to be denominated in, ordinary shares of class A (the Class A Shares), preferred shares of class B (the Class B Shares), preferred shares of class C (the Class C Shares), preferred shares of class D (the Class D Shares), preferred shares of class E (the Class E Shares), preferred shares of class F (the Class F Shares), preferred shares of class G (the Class G Shares), preferred shares of class H (the Class H Shares), preferred shares of class I (the Class I Shares) and preferred shares of class J (the Class J Shares) and (ii) conversion of the existing 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares of the Company with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each into 125 (one hundred and twenty-five) Class A Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class B Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class C Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class D Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class E Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class F Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class G Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class H Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, 125 (one hundred and twenty-five) Class I Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each and 125 (one hundred and twenty-five) Class J Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each;

(7) subsequent amendments to articles 1 and 5 of the articles of incorporation the Company (the Articles) in order to integrate some new definitions and to reflect the changes adopted under items (2), (3), (4), (5) and (6) above; and

(8) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to reduce the par value of the shares of the Company from their current par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share to EUR 100.- (one hundred euro) per share and, as a result, to increase the number of shares of the Company from 100 (one hundred) shares to 125 (one hundred and twenty-five) shares in order to maintain the share capital of the Company at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro).

Third resolution

The Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euro to pounds Sterling, on the basis of the exchange rate of 3 June 2009, which is GBP 0.86 (eighty-six pence) for EUR 1.- (one euro).

As a consequence of such currency conversion, the share capital of the Company is set at GBP 10,750.- (ten thousand seven hundred and fifty pounds Sterling) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) per share.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 96,750.- (ninety-six thousand seven hundred and fifty pounds Sterling) in order to bring the share capital from its present amount of GBP 10,750.- (ten thousand seven hundred and fifty pounds Sterling) to GBP 107,500.- (one hundred seven thousand and five hundred pounds Sterling) by way of issuance of 1,125 (on thousand one hundred and twenty-five) new shares having a nominal value of GBP 86.- (eighty-six) each (the New Shares), together with an aggregate share premium of GBP 445,823,250.- (four hundred and forty-five million eight hundred and twenty-three thousand two hundred and fifty pounds Sterling), and the Shareholder hereby issues such New Shares.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of, the converted shares and the New Shares as follows:

Subscription - Payment

The Shareholder declares (i) to subscribe to the New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of GBP 445,920,000.- (four hundred and forty-five million nine hundred and twenty thousand pounds Sterling) which is to be allocated as follows:

(a) GBP 96,750.- (ninety-six thousand seven hundred and fifty pounds Sterling) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(b) the remaining balance in an amount of GBP 445,823,250.- (four hundred and forty-five million eight hundred and twenty three thousand two hundred and fifty pounds Sterling) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of GBP 445,920,000.- (four hundred and forty-five million nine hundred and twenty thousand pounds Sterling) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Shareholder acting as account bank on 4th June 2009 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to create ten separate classes of shares of the Company in the form of and to be denominated in, ordinary shares of class A (the Class A Shares), preferred shares of class B (the Class B Shares), preferred shares of class C (the Class C Shares), preferred shares of class D (the Class D Shares), preferred shares of class E (the Class E Shares), preferred shares of class F (the Class F Shares), preferred shares of class G (the Class G Shares), preferred shares of class H (the Class H Shares), preferred shares of class I (the Class I Shares) and preferred shares of class J (the Class J Shares).

The Shareholder further resolves to convert the existing 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares in the Company with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each into (i) 125 (one hundred and twenty-five) Class A Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (ii) 125 (one hundred and twenty-five) Class B Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (iii) 125 (one hundred and twenty-five) Class C Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (iv) 125 (one hundred and twenty-five) Class D Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (v) 125 (one hundred and twenty-five) Class E Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (vi) 125 (one hundred and twenty-five) Class F Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (vii) 125 (one hundred and twenty-five) Class G Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (viii) 125 (one hundred and twenty-five) Class H Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each, (ix) 125 (one hundred and twenty-five) with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each and (x) 125 (one hundred and twenty-five) Class J Shares with a nominal value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name and definitions.

1.1 - Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Bol European Holdings S.à r.l." (the Company) which will be governed by the laws applicable to such an entity, and in particular the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), as well as by the articles of incorporation of the Company (the Articles).

1.2 - Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of the Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

Available Amount means the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less any losses (including carried forward losses) and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Luxembourg law or of the Articles) as determined on the basis of the Interim Accounts.

Cancellation Value per Share means (i) the nominal value per share to be repurchased and cancelled plus, at the discretion of the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, (ii) part or the entire Available Amount (which may, at the discretion of the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, be divided by the number of shares in issue in the class/classes to be repurchased and cancelled).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares."

The Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

"5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at GBP 107,500.- (one hundred and seven thousand five hundred pounds Sterling), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each. The shares are divided into:

- 125 (one hundred and twenty-five) Class A ordinary shares (the Class A Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) Class B preferred shares (the Class B Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) C preferred shares (the Class C Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) Class D preferred shares (the Class D Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) Class E preferred shares (the Class E Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) Class F preferred shares (the Class F Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) Class G preferred shares (the Class G Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) Class H preferred shares (the Class H Shares),
- 125 (one hundred and twenty-five) Class I preferred shares (the Class I Shares) and
- 125 (one hundred and twenty-five), Class J preferred shares (the Class J Shares).

5.2 The shares are and will remain in registered form.

A register of holder(s) of the shares in the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection. Ownership of the shares will be exclusively established by inscription in the said register.

The Company will recognise only one holder per share. Where a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attaching to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Class A Shares to Class J Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects (save as may be otherwise set out in the Articles). All shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the relevant shareholder so directs, be removed and cancelled with the effect that the issued number of that class of shares and the share capital of the Company are reduced accordingly.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The profits (and on a return of capital, the assets of the Company available for distributions) which the Company may decide to distribute shall be applied as follows in any year in which the board of managers of the Company resolves to make any distribution of dividends:

- (i) the holders of Class J Shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (ii) the holders of Class I Shares shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iii) the holders of Class H Shares shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iv) the holders of Class G Shares shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (v) the holders of Class F Shares shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (vi) the holders of Class E Shares shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;

- (vii) the holders of Class D Shares shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (viii) the holders of Class C Shares shall, eighth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (ix) the holders of Class B Shares shall, ninth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares; and
- (x) the holders of Class A Shares shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

All amounts applied under the preceding paragraph shall be applied rateably between each holder of Class A Shares to Class J Shares.

5.3 - Repurchase

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). A repurchase of shares must be approved by a resolution of the sole shareholder or assembly of shareholders of the Company, as applicable. Any redemption or repurchase shall be in the following order of priority, namely:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the case of redemption of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive the Cancellation Value per Share for each share it holds that is repurchased and cancelled."

Eighth resolution

The Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the newly issued shares of the Company as per the fourth and fifth resolutions above, and (ii) the creation of new classes of shares of the Company as per the sixth resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois de juin, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparau:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, une société établie en Irlande ayant une responsabilité limitée (numéro d'enregistrement C-1) ayant son siège principal sis Head Office, Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland, étant l'associé unique (l'Associé) de Bol European Holdings S.a r.l. (la Société) qui a été constituée suivant un acte (non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2009.

représenté par Madame Giovanna CARLES, employée privée, ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125,- (cinq vingt-cinq euros) chacune;

II. l'ordre du jour est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 10,- (dix euros) chacune et augmentation correspondante du nombre de parts sociales de la Société de 100 (cent) parts sociales à 125,- (cent vingt-cinq) parts sociales pour maintenir le capital sociale de la Société à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros);

(3) conversion de la devise du capital social de la Société de euros en livres Sterling sur base du taux de change au 3 juin 2009 de GBP 0,86 (quatre-vingt six pence) pour EUR 1,- (un euro) pour que le capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) soit dorénavant de GBP 10.750,- (dix mille sept cent cinquante livres Sterling);

(4) augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 96.750,- (quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 10.750,- (dix mille sept cent cinquante livres Sterling) à un montant de GBP 107.500,- (cent sept mille cinq cents livres Sterling) par l'émission de 1.125 (mille cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six) chacune, accompagnée d'une prime d'émission de GBP 445.823.250,- (quatre cent quarante-cinq millions huit cent vingt-trois mille deux cent cinquante livres Sterling);

(5) souscription et libération de l'augmentation de capital prévue au point (4) ci-dessus par l'Associé, par voie d'apport en numéraire;

(6) (i) création de dix classes séparées de parts sociales de la Société sous la forme et avec la dénomination, de parts sociales ordinaires de classe A (les Parts de Classe A), parts sociales préférentielles de classe B (les Parts de Classe B), parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts de Classe D) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts de Classe E) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts de Classe F) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts de Classe G) parts sociales préférentielles de classe H (les Parts de Classe H) parts sociales préférentielles de classe I (les Parts de Classe I) parts sociales préférentielles de classe J (les Parts de Classe J) et (ii) conversion de 1.250 (mille deux cents cinquante) parts sociales existantes avec une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune en (i) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe A ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (ii) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe B ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (iii) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe C ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (iv) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe D ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (v) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe E ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (vi) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe F ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (vii) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe G ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (viii) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe H ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (ix) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe I ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune et (x) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe J ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune;

(7) modification consécutive des articles 1. et 5. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'intégrer de nouvelles définitions et refléter les modifications décidées aux points (2), (3), (4), (5) et (6) ci-dessus; et

(8) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé représenté décide de renoncer aux formalités de convocation, déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué en avance.

Seconde résolution

L'Associé décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 100,- (cent euros) chacune et, en conséquence, d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de 100 (cent) parts sociales à 125 (cent vingt-cinq) parts sociales pour maintenir le capital sociale de la Société à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Troisième résolution

L'Associé décide de convertir la devise du capital social de la Société de euros à livre Sterling sur base du taux de change au 3 juin 2009 de GBP 0,86 (quatre-vingt-six pence) pour EUR 1,- (un euro).

En conséquence de cette conversion de devise, le capital social de la Société est fixé à GBP 10.750,- (dix mille sept cent cinquante livres Sterling) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 96.750,- (quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de GBP 10.750,- (dix mille sept cent cinquante livres Sterling) à un montant de GBP 107.500,- (cent sept mille cinq cents livres Sterling) par l'émission de 1.125 (mille cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune (les Nouvelles Parts), accompagnée d'une prime d'émission de GBP 445.823.250,- (quatre cent quarante-cinq millions huit cents vingt-trois mille deux cents cinquante livres Sterling), et l'Associé émet par la présente les Nouvelles Parts.

Cinquième résolution

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des parts sociales converties et des Nouvelles Parts de la manière suivante:

Souscription et libération

L'Associé déclare (i) souscrire aux Nouvelles Parts et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire sous forme du paiement d'un montant total de GBP 445.920.000,- (quatre cent quarante-cinq mille neuf cent vingt mille livres Sterling) à allouer de la manière suivante:

(a) GBP 96.750,- (quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante livres Sterling) à allouer au compte capital social nominal de la Société, et

(b) Le montant restant de GBP 445.823.250,- (quatre cent quarante-cinq millions huit cent vingt-trois mille deux cents cinquante livres Sterling) à allouer au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de GBP 445.920.000,- (quatre cent quarante-cinq millions neuf cent vingt mille livres Sterling) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par l'Associé agissant en tant que banque teneuse de compte le 4 juin 2009, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Sixième résolution

L'Associé décide de créer dix classes séparées de parts sociales de la Société sous la forme et avec la dénomination de, parts sociales ordinaires de classe A (les Parts de Classe A), parts sociales préférentielles de classe B (les Parts de Classe B), parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts de Classe D) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts de Classe E) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts de Classe F) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts de Classe G) parts sociales préférentielles de classe H (les Parts de Classe H) parts sociales préférentielles de classe I (les Parts de Classe I) parts sociales préférentielles de classe J (les Parts de Classe J).

L'Associé décide de convertir les 1.250 (mille deux cents cinquante) parts sociales existantes avec une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six) chacune en (i) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe A ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (ii) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe B ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (iii) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe C ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (iv) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe D ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (v) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe E ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (vi) 125 (cent vingt-cinq) 1 Parts de Classe F ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (vii) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe G ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, (viii) 125 (cent vingt-cinq) 1 Parts de Classe H ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacun, (ix) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe I ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune et (x) 125 (cent vingt-cinq) Parts de Classe J ayant une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune.

Septième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 1^{er} . Dénomination et définitions.

1.1- Dénomination

Il est établie une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bol European Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

1.2 - Définitions

En complément des autres termes définis dans les autres clauses de ces Statuts, les mots et termes suivants auront la signification suivante si et quand ils seront écrits avec une lettre majuscule:

Comptes Intermédiaires étant défini comme les comptes intermédiaires de la Société à la Date de Compte Intermédiaire appropriée.

Date de Compte Intermédiaire étant défini comme la date ne dépassant pas huit (8) jours suivant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales préférentielles appropriée.

Montant Disponible étant défini comme montant total de bénéfices nets de la société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les pertes (pertes reportées y compris) et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts) déterminées sur base des Comptes Intermédiaires.

Valeur Nominale d'Annulation étant défini comme (i) la valeur nominale des parts sociales à racheter et à annuler et, à la discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés de la Société, le cas échéant, (ii) une partie ou l'entièreté du Montant Disponible (le cas échéant, à la discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés de la Société, divisé par le nombre de parts sociales émises dans la classe/les classes à racheter et à annuler)."

L'Associé décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Capital social.

5.1 - Le capital social de la Société est fixé à GBP 107.500,- (cent sept mille cinq cents livres Sterling) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 86,- (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune. Les parts sociales sont divisées de la façon suivante:

- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts de Classe A),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe B (les Parts de Classe B),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts de Classe D),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts de Classe E),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts de Classe F),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts de Classe G),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe H (les Parts de Classe H),
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe I (les Parts de Classe I), et
- 125 (cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles de classe J (les Parts de Classe J).

5.2 - Les parts sociales sont et resteront nominatives.

Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie exclusivement par une inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les Parts de Classe A aux Parts de Classe J constituent des classes de parts sociales séparées dans la Société, mais doivent avoir un rang pari passu à tous les égards (sauf si mentionné autrement dans les présents Statuts). Toutes les parts sociales rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la demande de l'associé concerné, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de cette classe et du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales confèrent à leur porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

Les bénéfices (et en cas de remboursement de capital, les actifs de la Société disponibles en vue des distributions) que la Société peut décider de distribuer doivent être répartis de la manière suivante pour toute année au cours de laquelle le conseil de gérance de la Société décide de faire une distribution de dividendes:

(i) les porteurs de Parts de Classe J sont en droit, en premier par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(ii) les porteurs de Parts de Classe I sont en droit, en second par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(iii) les porteurs de Parts de Classe H sont en droit, en troisième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(iv) les porteurs de Parts de Classe G sont en droit, en quatrième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(v) les porteurs de Parts de Classe F sont en droit, en cinquième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(vi) les porteurs de Parts de Classe E sont en droit, en sixième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(vii) les porteurs de Parts de Classe D sont en droit, en septième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(viii) les porteurs de Parts de Classe C sont en droit, en huitième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales,

(ix) les porteurs de Parts de Classe B sont en droit, en neuvième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales, et

(x) les porteurs de Parts de Classe A sont en droit, en dixième par ordre de priorité, de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes.

5.3 - Rachat

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les)dite (s) Classe(s). Un rachat de parts sociales doit être approuvé par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des associés la Société, le cas échéant. Tout achat ou rachat se fera suivant l'ordre de priorité suivant:

- (i) Parts de Classe J;
- (ii) Parts de Classe I;
- (iii) Parts s de Classe H;
- (iv) Parts de Classe G;
- (v) Parts de Classe F;
- (vi) Parts de Classe E;
- (vii) Parts de Classe D;
- (viii) Parts de Classe C; et
- (ix) Parts de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant parties de cette classe de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation pour chacune des parts sociales de la classe concernée qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Chaque classe de parts donne le droit à leurs détenteurs de bénéficier d'un pro rata sur leur détention dans ladite classe, dans le cas du rachat de ladite classe, au Montant Disponible."

Huitième résolution

L'Associé décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult, Luxembourg International Consulting SA de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement (i) des parts sociales nouvellement émises conformément aux quatrième et cinquième résolutions ci-dessus, et (ii) la création de nouvelles classes de parts sociales de la Société conformément à la sixième résolution ci-dessus, dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Giovanna Caries, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009, LAC/2009/21712, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009103747/470.

(090124913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Worthington Cylinders GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.034.

—
AUSZUG

Es folgt aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 14. Juni 2004 datiert, dass das Mandat des alleinigen Geschäftsführers, David Kelly, wohnhaft in Hauptstrasse 6, A-2540 Bad Voeslau, Österreich, für die Dauer von einem Jahr erneuert wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, am 28. Juli 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009105076/14.

(090125743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Sebia Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.637.

In the year two thousand and nine,

on the twenty-second day of July,

before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Montagu III France 1 FCPR", represented by "Montagu Private Equity SAS", a company governed by the laws of France, having its registered office at 41 avenue Georges V, 75008 Paris, France and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 447775669 (the "Shareholder"),

here represented by Mr. Guillaume JABALOT, manager, residing in Paris, by virtue of a proxy given on 20 July 2009.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Sebia Capital", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000.-), with registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 19 December 2003 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 255 of 3 March 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98 637 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 14 September 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 922 of 19 May 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an aggregate amount of one hundred thirty-two thousand Euro (EUR 132,000.-) so as to raise it from its present amount of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000.-) to six hundred eighty-two thousand Euro (EUR 682,000.-) by way of an increase of the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) per share to thirty-one Euro (EUR 31.-) per share.

2 To accept full payment in cash for the increase of the nominal value of the shares.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase and the increase in the nominal value of the shares.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

81681

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirty-two thousand Euro (EUR 132,000.-) so as to raise it from its present amount of five hundred fifty thousand Euro (EUR 550,000.-) to six hundred eighty-two thousand Euro (EUR 682,000.-) by way of an increase of the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) per share to thirty-one Euro (EUR 31.-) per share.

Payment

Thereupon the Shareholder declared to fully pay in cash for the increase of the nominal value of the shares.

The amount of one hundred thirty-two thousand Euro (EUR 132,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholder resolved that the Company accepts the payment corresponding to the increase of the nominal value of the shares.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

Art. 5. (Paragraphs 1 and 2). "The issued capital of the Company is set at SIX HUNDRED EIGHTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 682,000.-) divided into twenty-two thousand (22,000) shares. Each issued share has a nominal value of THIRTY-ONE EURO (EUR 31.-) and is fully paid up

The authorized corporate capital of the Company is set at forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-three Euro (EUR 49,999,993.-) divided into one million six hundred twelve thousand nine hundred three (1,612,903) ordinary shares having a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le vingt-deux juillet,

par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Montagu III France 1 FCPR", représenté par "Montagu Private Equity SAS", une société régie par les lois françaises, ayant son siège social au 41 avenue Georges V, 75008 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447775669 (l'"Associé"),

représenté aux fins des présentes par M. Guillaume JABALOT, administrateur, demeurant à Paris, aux termes d'une procuration donnée le 20 juillet 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Sebia Capital", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-), dont le siège social est au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 255 du 3 mars 2004 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 922, en date du 19 mai 2007.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent trente-deux mille Euros (EUR 132.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-) à six cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 682.000,-) par une augmentation de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale à trente-et-un Euros (EUR 31,-) par part sociale.

2 Acceptation du paiement intégral en espèces de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-deux mille Euros (EUR 132.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-) à six cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 682.000,-) par une augmentation de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale à trente et un Euros (EUR 31,-) par part sociale.

Paiement

Ensuite l'Associé a déclaré payer intégralement en numéraire l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

Le montant de cent trente-deux mille Euros (EUR 132.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé que la Société accepte le paiement correspondant à l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

Art. 5. (Alinéas 1 et 2). "Le capital social émis est fixé à SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 682.000,-) divisé en vingt-deux mille (22.000) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-) chacune et est intégralement libéré.

Le capital autorisé de la société est fixé à quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 49.999.993,-), divisé en un million six cent douze mille neuf cent trois (1.612.903) parts sociales d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (EUR 31,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: G. JABALOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8936. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009104582/133.

(090126118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Crazy-Forc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 38, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.585.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Zoraida DIAZ PRADO, gérante de société, demeurant à B-6791 Athus, 161 rue de Rodange.

2. Monsieur Lauris GARCIA NOVAS, gérant de société, demeurant à B-6760 Ruette, 22a rue de L'Aunaie.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "CRAZZY-FORC S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vêtements pour hommes et femmes, de chaussures, et d'accessoires en gros et en détail, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Madame Zoraida DIAZ PRADO, prédate,	90 parts
2. Monsieur Lauris GARCIA NOVAS, prédit,	10 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Zoraida DIAZ PRADO, prédite.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Lauris GARCIA NOVAS, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante technique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4040 Esch-sur-Alzette, 38, rue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Diaz Prado; Garcia Novas, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2009. Relation: EAC/2009/9579. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009105288/82.

(090126796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Imex Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.186.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMEX DESIGN S.A." (numéro d'identité 2008 22 37 977), avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.186, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 305 du 11 février 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick PIERRARD, employé privé, demeurant à Garnich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation des comptes annuels au 18 juin 2009.

2) Augmentation du capital social, avec effet au 30 juin 2009, d'un montant de neuf cent soixante-cinq mille euros (€ 965.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (€ 35.000.-) à un million d'euros (€ 1.000.000.-), par la création et l'émission de neuf mille six cent cinquante (9.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, à libérer à hauteur de six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 625.250.-) par incorporation à due concurrence d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la prédite société "IMEX DESIGN S.A.".

3) Souscription de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire unique existant, à savoir "NSSF MALTA 1 LTD", une société de droit maltais ayant son siège statutaire à Valletta VLT 1436 (Malte), Palazzo Pietro Stiges, 90, Strait Street.

- 4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société.
- 5) Nomination de deux administrateurs supplémentaires et détermination de la durée de leurs mandats.
- 6) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

A) Version anglaise:

"The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of at least four members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11) of the present articles of association."

B) Version française:

"La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de minimum quatre administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts."

- 7) Ajout à l'article 11 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

A) Version anglaise:

" Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of at least four (4) Directors."

B) Version française:

"La délégation à un membre du Conseil d'Administration est sujette à une autorisation préalable, votée à l'unanimité à l'assemblée générale des actionnaires à laquelle l'intégralité du capital est représentée.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins quatre (4) Administrateurs."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 18 juin 2009, sur la base du bilan et du compte de pertes et profits établis par le conseil d'administration.

Une copie desdits bilan et compte de pertes et profits, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, avec effet au 30 juin 2009, à concurrence d'un montant de neuf cent soixante-cinq mille euros (€ 965.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (€ 35.000.-) à un million d'euros (€ 1.000.000.-), par la création et l'émission de neuf mille six cent cinquante (9.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, à souscrire en totalité par l'actionnaire unique existant et à libérer à hauteur de six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 625.250.-) par incorporation à due concurrence d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la prédite société "IMEX DESIGN S.A."

Souscription

L'actionnaire unique, à savoir "NSSF MALTA 1 LTD", une société de droit maltais ayant son siège statutaire à Valletta VLT 1436 (Malte), Palazzo Pietro Stiges, 90, Strait Street,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

déclare souscrire à la totalité des prédites neuf mille six cent cinquante (9.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Libération

Les prédites neuf mille six cent cinquante (9.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune ont été libérées à hauteur de six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (€ 625.250.-) par incorporation à due concurrence d'une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la prédite société "MEX DESIGN S.A." par l'actionnaire unique existant, à savoir la société "NSSF MALTA 1 LTD", préqualifiée.

L'apport autre qu'en numéraire a été examiné par la société à responsabilité limitée "AUDIT & COMPLIANCE S. à r.l.", réviseur d'entreprises, avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, en vertu d'un rapport daté du 30 juin 2009, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prêt rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de IMEX DESIGN S.A. à émettre en contrepartie."

Troisième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

A) Version anglaise:

" **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at one million euro (€ 1.000.000.-), divided in ten thousand (10.000) shares having a par value of one hundred euro (€ 100.-) each."

B) Version française:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million d'euros (€ 1.000.000.-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter de ce jour:

a) Monsieur Giuseppe SERAFINI, administrateur de sociétés, né à Cormons (Italie), le 13 juin 1954, demeurant à San Giovanni Al Natisone/Udine (Italie), via Bolzano, 59.

b) la société anonyme "COMPAGNIE DE SERVICES ET GESTION INDUSTRIELS S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 146.114.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentant permanent de la société anonyme "COMPAGNIE DE SERVICES ET GESTION INDUSTRIELS S.A.", préqualifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

A) Version anglaise:

"The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of at least four members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11) of the present articles of association."

B) Version française:

"La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de minimum quatre administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 11 des statuts un paragraphe ayant la teneur suivante:

A) *Version anglaise:*

"Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of at least four (4) Directors."

B) *Version française:*

"La délégation à un membre du Conseil d'Administration est sujette à une autorisation préalable, votée à l'unanimité à l'assemblée générale des actionnaires à laquelle l'intégralité du capital est représentée.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins quatre (4) Administrateurs."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, PIERRARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2444. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009105273/149.

(090126392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Chriliya S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3936 Mondercange, 22, Op Féileschterkeppchen.

R.C.S. Luxembourg E 4.127.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian KOHNEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 03 juin 1964, demeurant à L-3936 Mondercange, 22, Op Féileschterkeppchen;

2.- Madame Liette STRENG, employée BCEE, épouse de Monsieur Christian KOHNEN, née à Esch/Alzette, le 11 février 1965, demeurant à L-3936 Mondercange, 22, Op Féileschterkeppchen

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "CHRILIYA S.C.I."

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Mondercange.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par les associés. Pour tout acte de disposition la société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les associés et pour tout acte de gestion courante la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque associé.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1.- Monsieur Christian KOHNEN, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Madame Liette STRENG, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le fonds social de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700, -) .

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-3936 Mondercange, 22, Op Féileschterkeppchen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kohnen, Streng, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009105289/66.

(090126877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Bidibul Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 147.575.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "BIDIBUL PRODUCTIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139621, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Madame Christel HENON, avocat, demeurant à L-1645 Luxembourg, 4, Montée du Grund, et

- Madame Marie-Noëlle REGARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BIDIBUL IMMOBILIER S.à r.l.". (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles pour son compte en dehors de toute opération commerciale pour le compte de tiers.

Elle pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "BIDIBUL PRODUCTIONS S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lilian ECHE, administrateur de société, né à Meaux (France), le 21 novembre 1967, demeurant à L-1645 Luxembourg, 4, Montée du Grund, et

- Madame Christel HENON, avocate, née à Verdun (France), le 29 avril 1968 demeurant à L-1645 Luxembourg, 4, Montée du Grund:

3. La Société est valablement engagée par la signature individuelle des gérants pour toutes décisions de gestion journalière d'une valeur inférieure à 3.000,- EUR. La gestion journalière étant entendue en l'espèce comme portant sur des actes administratifs.

Pour toute décision portant sur des actes administratifs d'une valeur supérieure à 3.000,- EUR, la signature collective des deux gérants est nécessaire. Tous les actes de disposition nécessitent l'approbation des associés prises à l'unanimité.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentantes de la partie comparante, ès-qualité qu'elles agissent, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HENON - REGARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2009. Relation GRE/2009/2776. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009105295/118.

(090126601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Alternative Travail Temporaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.966.

—
Cessions de parts sociales sous seing privé.

Les soussignés

La Société anonyme IMMODALI SA, dont le siège social est établie 80 route de Luxembourg L-3515 Dudelange, créée le 10 octobre 2008 suivant acte de Me Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, ici représenté par son administrateur unique, Mr Régis MAGYARI, employé, né le 01 février 1970, demeurant 21 rue Van Gogh F-57330 Hettange grande.

Ci-après dénommé "le cessionnaire" d'un part

Mr MEHLER Antoine, gérant, demeurant 4 impasse des abeilles F-57390 Redange, né le 9 décembre 1965, de nationalité française

Ci-après dénommé "le cédant" d'autre part.

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit:

Suivant acte reçu par Me Alphonse LENTZ, de résidence à Remich, il a été constitué en date du 21 juin 1994 une société à responsabilités limitées ayant été modifiée pour porter aujourd'hui la dénomination de "Alternative Travail Temporaire SARL", enregistré au RCS sous le numéro B47.966 et au capital de 12500 euros. La société Alternative Travail Temporaire SARL a pour objet principal la mise au travail d'intérimaires.

Le cédant possède suivant cessions de parts du 30 novembre 2005 96 parts sociales.

Cession

Par les présentes,

Mr A.MEHLER cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la SA IMMODALI qui accepte, 96 parts sociales (quatre vingt seize) lui appartenant dans la société.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours soit l'exercice 2008 et les futurs.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 70 000 euros (soixante dix mille euros), à Mr A.MEHLER pour l'ensemble des parts cédées.

Mr A.MEHLER recevra la somme de 70 000 euros (soixante dix mille euros) au plus tard le 28 février 2009. Dans l'attente du complet paiement, Mr A.MEHLER restera le seul propriétaire des parts faisant l'objet de la présente cession. La preuve du paiement intégral vaudra quittance définitive.

Déclarations du cédant et du cessionnaire

Le cédant déclare:

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- qu'il a la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

Le cessionnaire déclare:

- qu'il a la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Fait à Dudelange, Le 15 octobre 2008, en 3 exemplaires originaux.

- / Pour IMMODALI S.A.

Mr A. MEHLER / Mr R. MAGYARI

(Bon pour cession de 96 parts) / (Bon pour acceptation de 96 parts)

Référence de publication: 2009105212/51.

(090125735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 10.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuel des actionnaires de LUXEXPO société anonyme tenue le 24 avril 2008 à 17.00 heures au siège de la société, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg.

7. Nominations statutaires

Tous les mandats d'administrateur étant venus à échéance, sont proposés d'être nommés administrateur, conformément à l'article 13 des statuts pour une période de 6 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2014, les personnes suivantes:

- Monsieur François BAUSCH, premier échevin de la Ville de Luxembourg, demeurant à L-1140 Luxembourg, 87, route d'Arlon
 - Monsieur Damien DEGROS, directeur de banque, demeurant à B-6717 Nothomb-Attert, 243, rue de l'Or
 - Monsieur Paul ENSCH, directeur de la Chambre des Métiers, demeurant à L-7553 Mersch, 3, rue J.B. Neuens
 - Monsieur Gilbert ERNST, directeur de banque, demeurant à L-1243 Luxembourg, 17, rue Blochausen
 - Monsieur Rafik FISCHER, directeur de banque, demeurant à L-8361 Goetzingen, 7, rue du Bois
 - Monsieur Alain GEORGES, docteur en droit, demeurant à L-1457 Luxembourg, 72a, rue des Eglantiers
 - Monsieur Pierre GRAMEGNA, directeur de la Chambre de Commerce, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 6, rue Emile Eischen
 - Monsieur Roland KUHN, président de la Chambre des Métiers, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves
 - Madame Lydie POLFER, échevin de la Ville de Luxembourg, demeurant à L-2324 Luxembourg, 5, avenue Pescatore
 - Monsieur André POORTERS, directeur de banque, demeurant à L-6211 Consdorf, 30, Huelewee
 - Monsieur Jean REISDORFFER, membre de la FEDAM, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 22-24, rue du Canal
 - Monsieur Marc SALES, membre de la MLT, demeurant à L-4941 Bascharage, 60, rue des Près
 - Monsieur Paul WOLFF, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Jean-Michel COLLIGNON

Directeur

Référence de publication: 2009105230/35.

(090126116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**Vincent Vega S.A., Société Anonyme,
(anc. Nice Day S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.162.

L'an deux mil neuf, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „NICE DAY S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 131162 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 3 octobre 2007 numéro 2185.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en VINCENT VEGA S.A.;
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de VINCENT VEGA S.A.";
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de NICE DAY S.A. en VINCENT VEGA S.A.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Première phrase.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de VINCENT VEGA S.A."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Salvatore Desiderio, Lydia Schneider, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juin 2009. LAC/2009/21540. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105488/57.

(090127085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Nederlandse Protestantse Gemeenschap Te Luxemburg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7253 Walferdange, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg F 3.206.

In den Generalversammlungen der NPG Nederlandse Protestantse Gemeenschap te Luxemburg A.S.B.L. vom 20. November 2008 und vom 4. Juni 2009 wurden folgende Änderungen der Statuten beschlossen:

Art. 7 - 1. Die Vereinsversammlung besteht aus stimmberechtigten Mitgliedern der Vereinigung.

2. Stimmberechtigt sind die Mitglieder im Alter von 18 (achtzehn) Jahren oder älter, die sich als selbständiges Mitglied angemeldet haben.

Art. 13 - 2. Der Vorstand besteht aus mindestens 6 (sechs) stimmberechtigten Vereinsmitgliedern. Falls die Anzahl der Vorstandsmitglieder weniger als 6 sein sollte, bleibt der Vorstand handlungsfähig. Der Vorstand muss dann aber im Rahmen der nächsten Generalversammlung einen Vorschlag zwecks Wiederbesetzung der offenen Stellen unterbreiten. Falls die Zahl der Vorstandsmitglieder auf weniger als 4 sinken sollte, ist der Vorstand verpflichtet, innerhalb von 6 Wochen eine Generalversammlung einzuberufen. Der Vorstand kann in der Zwischenzeit nur laufende Angelegenheiten erledigen.

Art. 14 - 1.

- a. Der Vorstand vertritt den Verein gerichtlich und aussergerichtlich.
- b. Zudem hat der Vorsitzende zusammen mit einem anderen Vorstandsmitglied diese Befugnis, allerdings nur zur Ausführung der vom Vorstand oder von der Generalversammlung rechtmässig gefassten Beschlüsse.
- c. Der Vorstand oder die Generalversammlung können einen oder mehreren Vorstandsmitgliedern eine Vollmacht erteilen, damit diese den Verein innerhalb der in der Vollmacht aufgestellten Grenzen gerichtlich oder aussengerichtlich vertreten können.

Art. 14 - 2. Zu den Aufgaben des Gemeindevorstandes gehört es:

- das protestantische Glaubensleben und das Vereinsleben zu fördern;
- die notwendigen Massnahmen zur Abhaltung der Gottesdienste und andere Verpflichtungen im Rahmen einer guten Vereinsverwaltung zu treffen;
- die Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Glaubensgemeinschaften in Luxemburg zu fördern;
- Kollekten zu organisieren und deren Erlöse den Begünstigten zukommen zu lassen;
- den protestantischen Glaubensunterricht an der Europäischen Schule zu organisieren;
- die Vereinsversammlungen vorzubereiten und deren Tagesordnung festzusetzen.

Wir möchten Sie bitten, diese Änderungen zwecks Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt weiterzuleiten.

Peter Hondius

Vorsitzender

Référence de publication: 2009105395/36.

(090126981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Change Management Consulting - MCG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schifflange, 197, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 147.574.

 STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Georges d'HUART, Notar im Amtswohnsitz zu Petingen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Monique Follmann-Fohl GCM S.àr.l.“ (RC B140369) mit Sitz L-3861 Schifflange, 197, rue de Noertzange, hier vertreten durch seine alleinige Geschäftsführerin, Frau Monique FOHL, Consultant, geboren in Esch/Alzette, am 2. Mai 1964, wohnhaft in L-3861 Schifflange, 197 rue de Noertzange.

Welche den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Change Management Consulting - MCG Sàrl".

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde von Schifflange. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

"Beratung, Coaching, Weiterbildung und Weiterentwicklung, Personal- und Organisationsentwicklung sowie alle direkt und indirekt damit verbundenen Tätigkeiten in den Bereichen Change Management und Change & Entwicklung sowie Unterstützungs- / Supportmaßnahmen jeglicher Art für Gesellschaften, die einen ähnlichen Zweck haben."

Die Gesellschaft ist ermächtigt, Kredite zu beantragen und zu bewilligen, Bürgschaften und Garantien zu bestellen für sich selbst, für die Gesellschafter sowie für Gesellschaften, in welchen sie ein direktes oder indirektes Interesse besitzt.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit ab heutigem Tage festgelegt. Das Gesellschaftsjahr stimmt mit dem Kalenderjahr überein, außer für dieses erste Jahr, welches am heutigen Tage beginnt, um am 31. Dezember 2009 zu endigen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400.- €), eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertvierundzwanzig Euro (124.- €).

Das gezeichnete Kapital von zwölftausendvierhundert Euro (12.400.- €) steht der Gesellschaft zur Verfügung, was der Gesellschafter anerkennt und formell bestätigt.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind der Gesellschaft gegenüber unteilbar. Sie sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Jede sonstige Abtretung, Verpfändung, Teilung oder Verfügung bedarf der einstimmigen Genehmigung aller Gesellschafter.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nach Artikel 191 vom Gesetze vom 18.9.1933 ernannt werden. Der oder die zukünftigen Geschäftsführer können einen Bevollmächtigten bestellen, welcher die Gesellschaft allein vertreten kann.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Falle einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an Firmenschriftstücken stellen, sowie sich in die Gesellschaftsführung einmischen.

Zwecks Ausübung Ihrer Rechte sind sie an die jährlichen Inventare gebunden.

Art. 9. Beim Erlöschen der Gesellschaft wird die Liquidation durch den amtierenden Geschäftsführer vorgenommen.

Art. 10. Bezüglich aller nicht durch gegenwärtige Statuten vorgesehenen Punkte unterwerfen sich die Parteien den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf neunhundert Euro (900.- €).

Beschluss der Gesellschafter

Alsdann beschlossen die Gesellschafter einstimmig:

1. Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Madame Monique FOHL, Consultant, vorbenannt

- Herr Elmar FOLLMANN, Consultant, geboren in Wittlich (D), am 12. April 1962, wohnhaft in L-3861 Schiffflange, 197 rue de Noertzange

2. Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer verpflichtet.

Für Transaktionen des Tagesgeschäftes kann jeder Geschäftsführer allein die Gesellschaft bis zu einem Betrag von 3000 € verpflichten.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist: L-3861 Schiffflange, 197, rue de Noertzange.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, wurde die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: FOHL, FOLLMANN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9165. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 août 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009105290/66.

(090126597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

P3M Prestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 96.761.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2009 le renouvellement des mandats suivants:

Le mandat d'administrateur de Madame Fritz Marie Josée, commerçante, demeurant au 3, rue des Champs, L-3348 Leudelange;

Le mandat d'administrateur-président de Monsieur Krecke Christian, employé privé, demeurant au 227, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette;

Le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Krecke Emile, pensionné, demeurant au 227, rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette.

Ces mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009104932/18.

(090126030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.199.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.554.

Le Bilan et l'annexe au 31.12.2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manuel Martinez

Manager

Référence de publication: 2009105426/13.

(090125523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

J.M.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.972.

Les comptes annuels complétés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009104957/12.

(090125298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

European Financial and Partners S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 107.105.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Eisleck sàrl

1, Hauptstrooss - L-9753 Heinerscheid

Signature

Référence de publication: 2009105166/12.

(090126133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 10, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 20.845.

L'associé unique a pris en date du 31 juillet 2009 la résolution suivante:

- Il approuve la démission de René WAGENER de ses fonctions de gérant.
- Il nomme comme nouvelle gérante pour une durée indéterminée Mme Danielle KIES, demeurant à L-5353 Oetrange, 12, route de Bous.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Mme Danielle KIES

Gérante

Référence de publication: 2009105139/16.

(090125885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.
